

Vos questions / nos réponses

# Mal aux mollets après arrêt du cannabis

Par [Profil supprimé](#) Postée le 28/05/2021 21:12

Bonjour, Étant très gros consommateur, mon mari a arrêté de fumer depuis 7jours 15h 35 minutes et 8 secondes. Il a méga mal aux mollets, est ce un symptôme du sevrage ? Il a déjà fait des analyses pour les phlébites mais rien ne ressort. Il a essayé les chaussettes de contention mais ça ne marche pas. L'eau froide non plus. Pouvez vous nous aider svp?? Mille merci. PS: j'ai arrêté aussi Signé : besoin de soutien

---

**Mise en ligne le 01/06/2021**

Bonjour,

Nous mesurons l'inquiétude que votre mari et vous-même ressentiez depuis l'apparition de ces douleurs dans les membres inférieurs.

Il ne s'agit pas d'un symptôme caractéristique du sevrage, aussi ne pouvons-nous pas vous certifier que ces douleurs découlent de l'arrêt du cannabis. Cependant, il est possible qu'elles soient le signe d'une déshydratation, ou d'une carence quelconque (magnésium, potassium...), ou encore d'un état de stress ou de fatigue prononcée, qui lui, constitue l'un des symptômes du sevrage au cannabis.

Si ces douleurs sont effectivement liées à l'arrêt de sa consommation, elles devraient s'estomper progressivement, avec le temps. Le syndrome de sevrage peut durer entre une et quatre semaines selon les individus (mais pas de la même intensité, fort heureusement). Vous pouvez proposer à votre mari de se masser les mollets avec des gestes circulaires en partant de la cheville pour revenir vers le genou, éventuellement au moyen d'une crème apaisante, afin de soulager au mieux ses mollets endoloris. Si cela persiste, nous conseillons à votre mari de consulter de nouveau un médecin afin d'entreprendre des examens complémentaires.

Si votre conjoint ne souhaite pas aborder cette question avec son médecin traitant, il peut se rapprocher d'un médecin en CSAPA ( Centre de Soins , d'Accompagnement, de Prévention en Addictologie), les consultations sont non payantes et confidentielles. Vous pouvez trouver un CSAPA proche de chez vous en allant sur notre site à la rubrique "Adresses utiles".

Nous vous joignons en fin de réponse la fiche consacrée au cannabis, qui explicite le syndrome de sevrage dans l'onglet "dépendance". N'hésitez pas à revenir vers notre service en cas de besoin, par le biais du tchat (entre 8h et minuit), ou de notre ligne d'écoute (au 0 800 23 13 13, entre 8h et 2h).

Nous vous souhaitons, à votre mari et à vous, un bonne continuation dans votre démarche d'arrêt.

Bien cordialement.

---

**En savoir plus :**

- [Fiche sur le cannabis](#)